



Locataires partis sans laisser les clefs

Par **fredie**, le **31/03/2012 à 16:39**

Bonjour,
depuis le 01 janvier nos locataires sont partis sans nous laisser les clefs. Nous avons donc engagé un huissier et un avocat. ces locataires avaient plusieurs mois de loyer impayés. Nous recevions chaque mois leurs allocations de la CAF, directement sur notre compte (+- 300 euros alors que le loyer était de 650 euros), nous avons reçu cette somme jusqu'au mois de février. Nous venons de recevoir une lettre de la CAF nous disant que les locataires avaient quittés notre logement et que dorénavant nous ne recevrons plus les allocations de ces gens et que en plus il nous fallait rembourser le dernier mois (février) car ils n'étaient déjà plus là. Cette lettre de la CAF est elle une preuve qu'ils sont partis et pouvons nous nous introduire dans la maison (avec serrurier car nous n'avons pas les clefs)???? pouvons nous arreter les démarches juridiques?
merci de votre aide
frederique

Par **edith1034**, le **31/03/2012 à 16:43**

vous devez demander à l'huissier une saisie conservatoire mobilière,
il entre il constate que c'est vide
un référé devant le juge et c'est terminé vous avez les clefs
pour tout savoir sur le bail

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Par **fredie**, le **31/03/2012** à **16:46**

nous n'avons donc pas besoin d'avocat? car nous avons paye les 2, le huissier nous dit que nous n'en n'avons pas besoin et l'avocat bien sur dit que c'est indispensable pour nous représenter au jugement (nous n'allons pas poursuivre les locataires pour les loyer impayés), merci bcp de votre aide

Par **edith1034**, le **31/03/2012** à **16:53**

l'huissier a raison

Par **fredie**, le **31/03/2012** à **17:14**

merci beaucoup pour votre aide, a bientôt